

Version 1.1, 6 mars 2026

Annexe 2 du guide de travail In- frastructure écologique (IÉ)

Tableau 2 – Base de planification d'un point de vue national

Référence : BAFU-417.21-53589/3/1/2/5/2/1

Événement administratif :

Tableau 2 : Bases de planification d'un point de vue national.

	Description	Prise en compte dans la planification de l'IE	Besoin d'agir particulier dans le cadre de la mise en œuvre de l'IE
<i>Représentation de l'état actuel</i>			
1	Zone centrale du Parc national suisse selon Loi sur le Parc national <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i>	Représenter comme AC existante à l'état actuel.	
2	Zones centrales des parcs naturels périurbains (et des parcs nationaux) selon LPN <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i>	Représenter comme AC existante à l'état actuel.	
3	Biotopes d'importance nationale selon LPN <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i>	Représenter comme AC existantes à l'état actuel, y compris les zones tampons définies et protégées de manière contraignante qui les entourent. Périmètres cantonaux de mise en œuvre, sinon périmètres nationaux. <i>Suivi WBS OFEV-WSL : état et évolution des biotopes d'importance nationale ; indications spécifiques par objet concernant l'état et les changements.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer la mise en œuvre (mise sous protection, entretien, zones tampons, besoin d'assainissement). ▪ Garantir la qualité et les objectifs de protection, améliorer l'entretien et les mesures de gestion. ▪ Valoriser, assainir. <p><i>Mise sous protection : dispositions de protection contraignantes pour les propriétaires fonciers assorties d'une délimitation à l'échelle de la parcelle. Concernant la mise en œuvre, les dispositions légales suivantes sont requises : plan directeur cantonal assorti d'une protection sur la base du droit cantonal sous forme d'ordonnance, de décret, d'arrêté du Conseil d'État ou d'une zone protégée contraignante dans le cadre du plan d'affectation. Par conséquent, les surfaces contractuelles non assorties de décisions de protection ne sont pas considérées comme protégées de manière contraignante pour les propriétaires fonciers.</i></p>
3.1	Inventaire fédéral des hauts marais et des marais de transition d'importance nationale (OHM), ann. 1		
3.2	Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale (OBM), ann. 1		
3.3	Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPPS), ann. 1		

3.4	Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale, ann. 1		
3.5	Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN), ann. 1 et ann. 2	<p>Objets fixes, zone A. Zone B (ou une partie de celle-ci) pour autant qu'elle soit également définie de manière juridiquement contraignante.</p> <p>Objets itinérants.</p> <p>La transformation des objets itinérants (IBN ann. 2) en surfaces est décrite à l'annexe C « Indications pour la conversion en surfaces des sites de reproduction de batraciens » de la documentation du MGDM IÉ.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. IBN Zone B : mesures visant à garantir la réalisation des objectifs de protection, vérification de la mise sous protection, revalorisation des sites par des mesures de conservation des espèces et des milieux. 2. Les objets itinérants selon l'IBN ne sont pas définis comme surfaces, mais désignent des emplacements ponctuels, à proximité desquels les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs de protection doivent être instaurées ou conservées. Les mesures en faveur des amphibiens doivent prendre la forme de conventions ou de conditions contraignantes liant les exploitants et le canton. Dans un second temps, il conviendra d'assurer une protection légale des surfaces en tant que zones protégées.
4	<p>Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale selon LChP (OROEM)</p> <p><i>Données sur map.geo.admin et VDC</i></p>	<p>Représenter comme AC existantes à l'état actuel (périmètres juridiquement contraignants) et les traiter de manière différenciée selon leur fonctionnalité pour l'IÉ.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins en matière de délimitation (périmètre) et de garantie des objectifs de protection 2. Évaluer les besoins en matière de qualité, analyser les potentiels pour la promotion des espèces et des milieux. Les analyses d'InfoSpecies peuvent fournir des indications à ce sujet (voir chiffre 40). 3. Garantir les objectifs de protection, valoriser les surfaces à l'aide de mesures de promotion des espèces et des milieux, renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion (plans de gestion). 4. Remédier aux atteintes, le cas échéant définir des zones tampons et réduire les perturbations.

5	<p>Districts francs fédéraux selon la LChP <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i></p>	<p>Représenter comme AC existantes à l'état actuel (périmètres juridiquement contraignants) et les traiter de manière différenciée selon leur fonctionnalité pour l'IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins en matière de délimitation (périmètre) et de garantie des objectifs de protection 2. Évaluer les besoins d'agir en matière de qualité, analyser les potentiels pour la promotion des espèces et des milieux. Les analyses d'InfoSpecies peuvent fournir des indications à ce sujet (voir chiffre 40) 3. Garantir les objectifs de protection, valoriser les surfaces à l'aide de mesures de promotion des espèces et des milieux, renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion (plans de gestion). 4. Remédier aux atteintes, le cas échéant réduire les perturbations.
6	<p>Biotopes d'importance régionale et locale selon LPN, zones de protection de la nature selon LPN <i>Données cantonales</i> Marais, PPS, zones alluviales, IBN, spécificités cantonales</p>	<p>Représenter comme AC existantes à l'état actuel, y compris les zones tampons définies de manière contraignante qui les entourent.</p> <p>Exigences (cumulatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Types de milieux de valeur, conformes aux normes de qualité et à la fonctionnalité des AC (ou qui peuvent être assainis/rétablis en conséquence) ; - Périmètres juridiquement contraignants (surfaces assorties d'une disposition légale, zones de protection contraignantes dans les plans d'affectation). <p>Les surfaces des inventaires régionaux sans disposition légale ou arrêté de protection sont traitées comme des nouvelles AC de l'IE (voir chiffre 18).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins en matière de qualité et de protection légale. 2. Améliorer l'entretien et les mesures de gestion. 3. Valoriser, assainir, délimiter des zones tampons.
7	<p>Réserves forestières selon LFo <i>Données cantonales</i> Réserves forestières naturelles, réserves forestières spéciales</p>	<p>Représenter comme AC existante à l'état actuel.</p> <p>Exigences (cumulatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètres conformes à la surface négociée dans la CP ; - Garantie d'une protection contraignante pour les propriétaires fonciers et les pouvoirs publics (généralement au moyen de contrats sur ≥ 50 ans ; aussi sur 25 ans avec option de prolongation pour les réserves forestières spéciales, voir manuel CP 20-24). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la protection des processus et une qualité intégrale. 2. Améliorer l'entretien et les mesures de gestion, valoriser. 3. Définir les besoins par rapport à une protection de longue durée ; évaluer la prolongation de la protection.

8	<p>Réserves d'oiseaux cantonales et districts francs cantonaux selon LChP <i>Données cantonales</i></p>	<p>Représenter comme AC existantes à l'état actuel et les traiter de manière différenciée selon leur fonctionnalité pour l'IE.</p> <p>Exigences (cumulatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètres juridiquement contraignants et comparables aux objets nationaux au niveau de la protection ; - Types de milieux de valeur, conformes aux normes de qualité et à la fonctionnalité des AC 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins d'agir en matière de qualité, analyser les potentiels pour la promotion des espèces et des milieux. Les analyses d'InfoSpecies peuvent fournir des indications à ce sujet (voir chiffre 40). 2. Garantir les objectifs de protection, renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la promotion des espèces et des milieux (plans de gestion), valoriser, remédier aux atteintes.
9	<p>Surfaces de promotion de la biodiversité de valeur écologique particulièrement élevée (SPB selon LAgr) <i>Données cantonales</i></p>	<p>Représenter comme AC existante à l'état actuel.</p> <p>Exigences (cumulatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de promotion de la biodiversité, dont les exigences qualitatives dépassent de manière générale les critères minimaux en vigueur pour les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau de qualité 2 ; - Surfaces contractuelles existantes et clairement délimitées spatialement. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins en matière de qualité, de durabilité et de protection. 2. Optimiser l'entretien, valoriser.
10	<p>Sites marécageux d'importance nationale selon LPN <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i></p>	<p>Représenter comme AMR existante à l'état actuel.</p> <p>Représenter les surfaces comprises dans le périmètre selon chiffres 2-9 comme AC à l'état actuel, étendre les AC existantes, représenter les surfaces selon chiffre 26 ou d'autres surfaces à potentiel dans la planification de l'IE à titre de nouvelles AC</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la mise en œuvre (décisions de protection, objectifs de protection, protection des éléments caractéristiques tels que biotopes, biotopes dignes de protection, éléments géomorphologiques). 2. Délimiter de nouvelles aires protégées (nouvelles AC) 3. Remédier aux atteintes 4. Valoriser les surfaces à l'aide de mesures de promotion des espèces et des milieux, adapter l'utilisation (exploitation agricole extensive), renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion (plans de gestion). 5. Remettre en eau les sites marécageux en tant que puits de carbone pour le climat.

11	<p>Surfaces naturelles prioritaires pour la biodiversité dans la planification forestière contraignante pour les autorités (avec géoréférencement, p. ex. plan directeur forestier) <i>Données cantonales</i> Surfaces avec mesures d'entretien et de valorisation spécifiques pour la biodiversité</p>	<p>Représenter comme AMR existantes à l'état actuel et les traiter de manière différenciée selon leur fonctionnalité pour l'IE. Exigence : surfaces de protection de la nature existantes et délimitées spatialement ; milieux de grande qualité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la qualité écologique 2. Améliorer l'entretien et les mesures de gestion. 3. Valoriser 4. Évaluer les besoins en matière de fonctionnalité à long terme. 5. Créer des synergies entre l'IE et la planification forestière (p. ex. prise en compte des pâturages boisés et des lisières de forêt étagées de grande valeur écologique dans les surfaces naturelles prioritaires).
12	<p>Îlots de vieux bois et arbres biotopes selon les mesures Biodiversité en forêt <i>Données cantonales</i> « Éléments de mise en réseau »</p>	<p>Représenter comme AMR existante à l'état actuel. Exigences : peuplement proche de l'état naturel en développement avancé ≥ 1 ha ; Garantie d'une protection contraignante pour les propriétaires fonciers et les autorités (si possible au moyen de contrats sur ≥ 50 ans ; aussi sur 25 ans avec option de prolongation).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Peuplements proches de l'état naturel ou arbres isolés anciens ou offrant une qualité écologique particulière, qui doivent être laissés à eux-mêmes jusqu'à leur décomposition naturelle complète. Une fois morts, les troncs demeurent dans le peuplement, soit sur pied soit couchés. 2. Au contraire des réserves forestières naturelles, les îlots de vieux bois (ou îlots de sénescence) et les arbres biotopes sont abandonnés lorsqu'ils ne remplissent plus leur fonction, c'est-à-dire lorsqu'ils retournent au stade de jeune peuplement après la phase de décomposition. Ils doivent alors être remplacés par un autre peuplement ancien ou d'autres arbres biotopes à proximité.
13	<p>Surfaces de mise en réseau selon LAgr <i>Données cantonales</i> Surfaces de promotion de la biodiversité de niveau de qualité II (SPB selon LAgr hors AC (voir chiffre 9), y compris vergers haute-tige ; SPB de qualité sur terres assolées (jachères florales, ...) remplissant des exigences de mise en réseau spécifiques ; SPB avec exigences de mise en réseau spécifiques</p>	<p>Représenter comme AMR existante à l'état actuel. Exigence : surfaces de promotion de la biodiversité existantes et délimitées spatialement, assorties d'exigences de qualité/mesures définies spécifiquement en fonction d'espèces cibles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'entretien et les exigences en matière de mise en réseau. 2. Garantir la qualité, valoriser 3. Évaluer les besoins d'agir en matière de fonctionnalité à long terme
14	<p>Rives de lac et tronçons de cours d'eau revitalisés <i>Données cantonales</i></p>	<p>Représenter comme AMR existante à l'état actuel. Exigence : aires existantes et délimitées spatialement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la qualité et la fonctionnalité. 2. Remédier aux atteintes. 3. Évaluer les besoins en matière de fonctionnalité à long terme. 4. Canaliser les visiteurs, prévoir des mesures d'entretien et de gestion au besoin.

15	<p>(Autres) données cantonales sur des surfaces de mise en réseau <i>Données cantonales</i> En particulier priorités thématiques d'après chiffres 32 à 39</p>	<p>Représenter comme AMR existante à l'état actuel. Exigence : surfaces existantes et délimitées spatialement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la qualité. 2. Améliorer l'entretien et les mesures de gestion, valoriser. 3. Évaluer le potentiel de développement. 4. Évaluer les besoins d'agir en matière de fonctionnalité à long terme
16	<p>Éléments de mise en réseau artificiels <i>Données cantonales</i> Passages à faune (supérieurs et inférieurs), passages à petite faune, ponceaux fonctionnels, échelles à poissons (Assainissement force hydraulique 2014) <i>Données « Ponceaux le long des lignes CFF » sur VDC en principe courant 2025</i></p>	<p>Représenter les éléments existants et délimités spatialement à l'état actuel. Représenter les liaisons paysagères nécessaires et prévues dans le programme partiel de l'OFROU « Assainissement des corridors à faune » dans la planification de l'IE. La transformation des éléments de mise en réseau artificiels en surfaces est expliquée à l'annexe D « Indications pour la digitalisation d'éléments de mise en réseau artificiels et des passages à faune » de la documentation du MGDM IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la fonctionnalité et l'entretien des éléments. 2. Prendre des mesures spécifiques dans les environs ou dans les corridors de mobilité qui y sont liés. 3. Évaluer les besoins d'agir en matière d'assainissement, de protection.
30	<p>Corridors à faune d'importance suprarégionale <i>Données sur map.geo.admin</i> Vue d'ensemble nationale 2001, actualisée en 2011/2020 Fiches d'objets (pdf) par corridor</p>	<p>Représenter les liaisons paysagères comme AMR dans la planification de l'IE et les traiter de manière différenciée selon leur fonctionnalité pour l'IE. Représenter les aires existantes comprises dans le périmètre ; représenter les espaces prioritaires pour la définition de nouvelles AC en tenant compte des bases de planification élaborées à l'échelle nationale, notamment zones prioritaires selon chiffre 26 et surfaces de grande importance pour l'IE identifiées dans le cadre de la planification de l'IE. <i>Le sous-programme Assainissement des corridors à faune de l'OFROU (franchissement des routes nationales) est mis à jour annuellement et publié en ligne (actuellement, bilan intermédiaire 2024).</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger sur le plan spatial et fonctionnel. 2. Planifier et mettre en œuvre des mesures de rétablissement de la perméabilité, remédier aux atteintes. 3. Valoriser les milieux. 4. Renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 5. Évaluer les besoins d'agir en matière de protection

<i>Extension au moyen de programmes et processus existants</i>			
17	<p>Biotopes d'importance nationale selon LPN <i>Données sur map.geo.admin et VDC</i> Objets des inventaires fédéraux dont l'examen n'est pas terminé (OPPPS ann. 2 ; ordonnance sur les zones alluviales ann. 2 ; OBat ann. 3)</p>	<p>Représenter les périmètres dans la planification de l'IE à titre de nouvelles AC, justifier la non-admission.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir et maintenir la qualité. 2. Terminer l'examen des objets et préparer leur inscription à l'ann. 1 de l'ordonnance. 3. Accélérer la mise en œuvre. 4. Voir chiffre 3
18	<p>Inventaires cantonaux des biotopes selon LPN Inventaires cantonaux selon art. 18b LPN, notamment dans le domaine des marais, PPS, zones alluviales, IBN</p>	<p>Représenter les surfaces sous contrat ou les périmètres inventoriés (ne bénéficiant pas encore de décision juridique) dans la planification de l'IE à titre de (nouvelles) AC.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir chiffre 3 2. Accélérer l'inventorisation (aides à la planification d'un point de vue national : zones prioritaires, chiffre 26 ; données cartographiques, chiffre 28 ; analyses InfoSpecies, chiffre 40).
19	<p>Extension des réserves forestières cantonales selon LFo Délimitation de nouvelles réserves forestières naturelles et spéciales conformément aux objectifs de la politique forestière 2020. Si possible réserves d'au moins 20 à 40 ha. Exploiter en outre toutes les possibilités de créer de grandes réserves (> 500 ha).</p>	<p>Représenter les espaces prioritaires pour la définition de nouvelles AC ; tenir compte des bases de planification élaborées à l'échelle nationale, notamment zones prioritaires selon chiffre 26 et surfaces de grande importance pour l'IE identifiées dans le cadre de la planification de l'IE. Superficie: ≥ 5 ha (pour RFN ≥ 20 ha)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étendre l'IE de manière ciblée, définir les priorités thématiques pour les surfaces prioritaires. 2. Voir chiffre 7
20	<p>Aires protégées appartenant à des tiers <i>Données cantonales, données de tiers</i></p>	<p>Les aires protégées de tiers formellement mises sous protection sont considérées comme biotopes selon l'art. 18a LPN (biotopes d'importance nationale) ou comme objets d'importance régionale/cantonale (p. ex. art. 18b LPN) (état actuel). Les objets non définis formellement doivent être mis sous protection et admis dans la planification de l'IE à titre de (nouvelles) AC. Exigence : types de milieux de haute qualité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre sous protection. 2. Garantir les objectifs de protection et la qualité, améliorer l'entretien et les mesures de gestion. 3. Valoriser, assainir, délimiter des zones tampons.

21	<p>Espaces réservés aux eaux selon LEaux <i>Données cantonales</i> Détermination et extensification de l'espace réservé aux eaux</p>	<p>Inscrire les périmètres planifiés de l'espace réservé aux eaux (dispositions transitoires de la modification de l'OEaux du 5.4.2011) ainsi que les espaces réservés aux eaux contraignants pour les propriétaires fonciers dans la planification de l'IE en tant qu'espaces prioritaires pour de nouvelles AMR.</p> <p>Inscrire les espaces réservés aux eaux fonctionnels et contraignants pour les propriétaires fonciers ainsi que les espaces réservés aux eaux des rives lacustres et des tronçons de cours d'eau revitalisés en tant qu'AMR.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la détermination et l'extensification. 2. Valoriser le milieu^{1,2}. 3. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 4. Évaluer les besoins d'agir en matière de protection et de promotion de la végétation des rives et réaliser les mesures (art. 21 et 22 LPN).
22	<p>Planifications stratégiques des revitalisations selon OEaux <i>Données cantonales</i> Revitalisation des cours d'eau et des rives de lacs</p>	<p>Représenter les projets de revitalisation planifiés et les tronçons de cours d'eau et de rives lacustres présentant un bénéfice moyen à important pour la nature et le paysage dans la planification de l'IE comme espaces prioritaires pour de nouvelles AMR.</p> <p>Inscrire les projets de revitalisation déjà réalisés dans la planification de l'IE comme AMR existantes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la mise en œuvre des mesures. 2. Valoriser les milieux, garantir la qualité et la fonctionnalité. 3. Évaluer les besoins d'agir en matière de protection. 4. Développer/actualiser les planifications en tenant compte des surfaces identifiées dans le cadre de la planification de l'IE et présentant une grande importance pour l'IE.
23	<p>Convention de Berne – Sites Émeraude Renforcement du réseau Émeraude Dans le cadre du développement de l'IE, il conviendra d'analyser dans quelle mesure des aires existantes ou nouvelles peuvent contribuer au réseau Émeraude.</p>	<p>Représenter les périmètres Émeraude existants comme AMR dans la planification de l'IE. Représenter les surfaces formellement sous protection et comprises dans le périmètre des bases de planification correspondants aux chiffres 1 à 9 comme AC existantes à l'état actuel. Agrandir les AC existantes, représenter les surfaces selon chiffre 26 ou d'autres surfaces à potentiel comme nouvelles AC dans la planification de l'IE.</p> <p>Identifier de nouveaux périmètres Émeraude pour compléter le réseau selon chiffre 27.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir et conserver les valeurs existantes. 2. Définir les périmètres de mise en œuvre et sécuriser les surfaces (sur le plan juridique et au niveau de l'aménagement du territoire) ; définir et mettre sous protection les surfaces à protéger. 3. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux, plans de gestion. 4. Valoriser les milieux.

¹ UNA - Atelier für Naturschutz und Umweltfragen. 2020: Überblick über die Bedeutung der Bestockung von Fliessgewässern auf National Prioritäre Arten. Beurteilung der Gewässerbindung sowie der Lebensraumsprüche von National Prioritäten Arten an die Uferbestockung. Rapport sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne.

² Carte de la ripisylve et carte de la ripisylve des berges des rivières sur map.geo.admin.

24	<p>Convention de Ramsar – Sites Ramsar <i>Page d'information Ramsar sur</i> https://rsis.ramsar.org/fr/ris-search/Switzerland?language=fr</p>	<p>Représenter les périmètres existants comme AMR dans la planification de l'IE. Représenter les surfaces formellement sous protection et comprises dans le périmètre des bases de planification correspondants aux chiffres 2 à 9 comme AC existantes à l'état actuel.</p> <p>Agrandir les AC existantes, représenter les surfaces selon chiffre 26 ou d'autres surfaces à potentiel comme nouvelles AC dans la planification de l'IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir et conserver les valeurs existantes. 2. Définir les périmètres de mise en œuvre et sécuriser les surfaces (sur le plan juridique et au niveau de l'aménagement du territoire) ; définir et mettre sous protection les surfaces à protéger. 3. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux, plans de gestion. 4. Valoriser les milieux.
25	<p>Surfaces appartenant aux pouvoirs publics <i>Diverses données au niveau cantonal, etc.</i> <i>Données sur VDC sous le titre « Analyse des surfaces militaires disponibles 2021 »</i></p>	<p>Représenter les espaces prioritaires possibles pour la définition de nouvelles AC et AMR ; tenir compte également des bases de planification élaborées au niveau national et des déficits/potentiels identifiés dans le cadre de la planification cantonale de l'IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étendre l'IE de manière ciblée, définir les priorités thématiques pour les surfaces prioritaires. 2. Valoriser les surfaces, renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 3. Évaluer les besoins en matière de protection.
<p><i>Priorités territoriales pour compléter l'IE</i></p>			
26	<p>Zones prioritaires pour la promotion des espèces et de leurs milieux en dehors des inventaires fédéraux <i>Données sur VDC dans la catégorie Infrastructure écologique</i> Priorités territoriales pour la consolidation de l'IE basées sur la présence d'espèces indicatrices de qualité des guildes suivantes : 8 (forêts alluviales), 14 (prairies et pâturages secs), 16 (forêts xérothermophiles), milieux humides, milieux secs. Pour les guildes 5, 6, 7, 9 et 15, aucune zone prioritaire n'a été définie, en raison du recoupement avec les zones prioritaires des trames correspondants (milieux secs et humides).</p>	<p>Intégrer les priorités territoriales dans la planification de l'IE en tant qu'espaces prioritaires pour de nouvelles AC, justifier la non-admission.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier l'importance, la qualité et la délimitation. 2. Garantir et conserver les valeurs existantes 3. Définir les périmètres de mise en œuvre et sécuriser les surfaces (sur le plan juridique et au niveau de l'aménagement du territoire). 4. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux, plans de gestion. 5. Valoriser.

	<p>Les zones prioritaires ont été identifiées sur la base des polygones de qualité observée fournis par InfoSpecies dans le cadre de ses analyses (voir chiffre 40). Les surfaces de polygones se situant à l'intérieur d'un inventaire d'importance nationale ont été exclues de la priorisation (en tant qu'élément d'un inventaire fédéral, ces surfaces sont automatiquement intégrées à titre d'aires centrales dans la planification de l'IE, voir chiffre 3). Les autres surfaces de polygones ont été incluses dans la priorisation dans la mesure où elles satisfont aux critères suivants : a) le polygone se situe à moins de 200 m d'un inventaire fédéral et/ou à l'intérieur du périmètre des instruments suivants : district franc fédéral selon LChP, réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale selon LChP, site marécageux d'importance nationale selon LPN, site Émeraude selon Convention de Berne, site Ramsar selon Convention de Ramsar ; b) le polygone se situe à l'extérieur des périmètres définis d'après le critère a), mais présente une très grande qualité (moyenne de l'indice de qualité observée (Q) par polygone > médiane de la région biogéographique en question). Pour davantage d'informations sur la priorisation, voir métadonnées du jeu de géodonnées sur VDC.</p>		
27	<p>Périmètres à haute valeur de biodiversité et à fort potentiel <i>Combinaison de diverses séries de données fédérales (en particulier chiffres 3, 4, 6, 7, 10, 26, 28, 33) et cantonales</i></p>	<p>Évaluer les périmètres à haute valeur de biodiversité et à fort potentiel et les représenter à titre d'espaces prioritaires pour de nouvelles AC ou AMR dans la planification de l'IE : regroupement des surfaces selon les bases de planification IE et les hotspots d'espèces (notamment chiffre 26). Proposer de nouveaux sites Émeraude.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir et conserver les valeurs existantes. 2. Définir les périmètres de mise en œuvre et sécuriser les surfaces (sur le plan juridique et au niveau de l'aménagement du territoire) ; définir et mettre sous protection les surfaces à protéger. 3. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux, plans de gestion. 4. Valoriser les milieux.
28	<p>Données cartographiques des inventaires de biotopes selon LPN (inventaire national) <i>Données sur VDC ou map.geo.admin</i> <i>Zones alluviales hors inventaire fédéral (map.geo.admin) ; objets cartographiés hors inventaire fédéral des PPS, bas-marais et hauts-marais (VDC dans catégorie DNL), sites de reproduction de batraciens (VDC dans catégorie InfoSpecies Amphibiens)</i></p>	<p>Vérifier, compléter le cas échéant avec des analyses cantonales, représenter dans la planification de l'IE à titre d'espaces prioritaires pour de nouvelles AC et AMR.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier l'importance, la qualité et la délimitation. 2. Garantir et conserver les valeurs existantes 3. Définir les périmètres de mise en œuvre et sécuriser les surfaces (sur le plan juridique et au niveau de l'aménagement du territoire). 4. Améliorer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux, plans de gestion. 5. Valoriser les milieux, délimiter des zones tampons.

<p>29</p>	<p>Site de grande valeur pour la conservation d'espèces de poissons et d'écrevisses En particulier ombres, nases, écrevisses <i>Données sur map.geo.admin :</i> 1. Ombres (OFEV 2002, actualisation en préparation) : habitats larvaires, frayères, zones principales 2. Nases (OFEV 2005, actualisation en préparation) : frayères 3. Écrevisses : actualisation prévue (une partie des données a été élaborée dans le plan d'action Écrevisses 2011 ; les géodonnées ne sont pas encore disponibles) Le cas échéant : données cantonales, notamment sur les sites de grande valeur écologique (p. ex. frayères, habitats d'hivernation, aires avec une bonne écomorphologie), sur les occurrences et la diversité des espèces, ainsi que sur les milieux faisant l'objet de restrictions d'utilisation halieutique ou d'une renonciation à l'exploitation (p. ex. espace protéger ou espaces soumises à un moratoire de pêche) concernant les poissons, les cyclostomes et les écrevisses dans les lacs et les cours d'eau.</p>	<p>Vérifier, compléter le cas échéant avec des analyses cantonales, représenter dans la planification de l'IE à titre d'espaces prioritaires. Zones principales comme AC, tronçons de diffusion comme AMR.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sécuriser sur le plan spatial et fonctionnel, maintenir les valeurs existantes. 2. Valoriser les milieux. 3. Renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 4. Remédier aux atteintes. 6. Évaluer les besoins d'agir.
<p>31</p>	<p>Sites de migration d'amphibiens impactés par le trafic, avec définition de priorités Y compris infrastructures ferroviaires (non exhaustif) <i>Données sur map.geo.admin (Migration d'amphibiens - Conflits liés au trafic)</i></p>	<p>Recenser les liaisons paysagères dans la planification de l'IE en tant qu'espaces prioritaires, identifier et représenter les obstacles et les conflits (sites de migration potentiels et existants).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Garantir la fonctionnalité, remédier aux atteintes. 2. Dresser la liste des mesures de rétablissement, avec priorités. 3. Évaluer le besoin de protection d'un point de vue spatial/géographique et fonctionnel. 4. Évaluer, le cas échéant, les besoins en clarifications supplémentaires.
<p>Autres priorités thématiques pour compléter l'IE</p>			

<p>32</p>	<p>Tronçons de cours d'eau naturels et semi-naturels <i>Données sur map.geo.admin :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Tronçons peu modifiés, écomorphologie catégories 1 et 2</i> 2. <i>Tronçons sans utilisation de la force hydraulique</i> 3. <i>Prélèvement d'eau</i> 4. <i>Restitution d'eau</i> 5. <i>Conduite d'adduction</i> <p><i>Données cantonales</i></p>	<p>Prendre en compte dans l'analyse fonctionnelle (voir étape III, chap. 4.3) et intégrer à titre d'espaces prioritaires pour la définition de nouvelles aires dans la planification de l'IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins d'agir 2. Dresser la liste des mesures, y.c. priorités 3. Évaluer, le cas échéant, les besoins en clarifications supplémentaires
<p>33</p>	<p>Sites prioritaires PPS Sites de grande valeur écologique avec dispositions de gestion cohérentes sur l'ensemble du site</p>	<p>Représenter les périmètres qui ont fait l'objet d'une consultation (par l'OFEV) dans la planification de l'IE en tant qu'AMR (contraignants pour les autorités conformément à l'art. 5 OP-PPS).</p> <p>Représenter les nouveaux sites prioritaires PPS sous forme de nouvelles AMR ou d'espaces prioritaires dans la planification de l'IE pour leur mise en œuvre.</p> <p>Représenter les surfaces comprises dans le périmètre selon chiffres 3, 6, 7 et 9 à l'état actuel comme AC existantes, agrandir les AC existantes, représenter les surfaces selon chiffre 26 ou d'autres surfaces à potentiel comme espaces prioritaires pour de nouvelles AC dans la planification de l'IE, définir l'ensemble du périmètre comme (nouvelle) AC en fonction du statut de protection.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traiter le périmètre des zones prioritaires comme espaces prioritaires pour des revalorisations ou des mesures de promotion spécifiques. 2. Étendre et compléter l'IE, définir les priorités thématiques pour les surfaces prioritaires. 3. Renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 4. Valoriser les milieux. 5. Protéger au moyen d'instruments de l'aménagement du territoire.
<p>34</p>	<p>Marges proglaciaires Surfaces dédiées à la protection de la dynamique naturelle (identifier de nouvelles marges proglaciaires résultant du changement climatique) <i>Données Étendue des glaciers sur map.geo.admin</i> <i>Données sur VDC sous le titre « Géodonnées sur l'évolution des marges proglaciaires 2000 - 2060 »</i></p> <p>Surfaces dédiées à la protection de la dynamique naturelle (identifier de nouvelles marges proglaciaires résultant du changement climatique)</p>	<p>À l'instar des marges proglaciaires nationales (inventaire des zones alluviales), définir l'état du glacier de 1850 comme limite inférieure (GLAMOS 1850) et l'état futur du glacier comme limite supérieure (p. ex. état en 2060 selon données VDC) et les intégrer dans la planification de l'IE : cantons BE, GL, GR, OW, SG, TI, UR, VD, VS.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins d'agir. 2. Dresser la liste des mesures, y.c. priorités. 3. Définir les zones fluvio-glaciaires dynamiques (cf. couche sur VDC) comme milieux particulièrement dignes de protection. 4. Évaluer, le cas échéant, les besoins en clarifications supplémentaires.

35	<p>Talus de grande valeur écologique et riches en espèces le long des routes et voies ferrées</p> <p>Surfaces avec mesures d'entretien et de valorisation spécifiques pour la biodiversité</p> <p><i>Données cantonales, communales, exploitants d'infrastructures (y c. OFT)</i></p> <p><i>Au niveau fédéral : mesures PA SBS I A7.1 de l'OFROU, A8.3, A8.4 (voir chap. 2.5.3 du guide de travail) de l'OFT ; PA SBS II mandats d'examen E5 et E6</i></p>	<p>Représenter les espaces prioritaires pour la mise en œuvre de nouvelles aires dans la planification de l'IE ; prendre en considération les bases de planification élaborées au niveau national (chiffres 26, 40) ainsi que les déficits/potentiels identifiés dans le cadre de la planification de l'IE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étendre l'IE de manière ciblée, définir les priorités thématiques pour les surfaces prioritaires. 2. Renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 3. Valoriser les milieux. 4. Sécuriser spatialement les surfaces prioritaires.
36	<p>Zones de tranquillité pour la faune (garanties par le droit cantonal)</p> <p><i>Données sur www.zones-de-tranquillite.ch</i></p>	<p>Prendre en considération dans l'analyse fonctionnelle en tant que liaisons paysagères AMR potentielles (voir étape III, chap. 4.5) et les intégrer dans la planification de l'IE en fonction de leur qualité.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 2. Valoriser.
37	<p>Périmètres hydrologiques indicatifs des marais</p> <p><i>Rapport méthodologique sur le site internet du projet www.marais.ch</i></p> <p><i>Données sur VDC courant 2025 (projet du PA SBS I)</i></p> <p><i>Données cantonales</i></p> <p>Bassins versants hydrologiques des biotopes marécageux évalués selon la méthodologie Espace Marais</p>	<p>Prendre en compte comme thème dans la planification de l'IE, intégrer les données cantonales.</p> <p>Intégrer les périmètres importants dans l'analyse fonctionnelle (voir étape III, chap. 4.3) et les prendre en considération dans la définition des priorités (voir étape IV, chap. 4.3) (Éléments à prendre en compte dans les réflexions sur les espaces prioritaires).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les bassins versants hydrologiques selon la méthodologie Espace Marais³ et évaluer les mesures nécessaires. 2. Évaluer les besoins d'agir. 3. Évaluer, le cas échéant, les besoins en clarifications supplémentaires.
38/48	<p>Milieux fontinaux</p> <p>1. Milieux fontinaux identifiés : <i>Sélection de données ponctuelles avec évaluation du point de vue de la protection de la nature sur VDC</i> <i>Inventaires cantonaux, données communales, exploitants d'infrastructures</i></p> <p>2. Captages de sources avec potentiel de valorisation : <i>Données cantonales, communales, exploitants d'infrastructures</i></p>	<p>Représenter les milieux fontinaux identifiés comme nouvelles AC ; intégrer les milieux fontinaux à potentiel de valorisation dans la planification de l'IE (p. ex. captages abandonnés) ; voir rapport « Milieux crénaux – Guide pour le recensement systématique et la détermination du degré d'importance pour la protection de la nature ».</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérifier l'importance, la qualité et la délimitation. 2. Évaluer les besoins en matière de protection. 3. Garantir et conserver les valeurs existantes. 4. Définir le potentiel de valorisation et le mettre en œuvre par étapes.

³ Rapport méthodologique sur le site internet du projet « Maintien des ressources en eau dans le bassin versant des biotopes marécageux d'importance nationale » : www.marais.ch. Projet pilote PA SBS A2.1 OFEV

<p>39</p>	<p>Autres valeurs écologiques</p> <p>Intégrer les données fédérales et cantonales disponibles pour l'extension et la consolidation de l'IE ; définir les priorités territoriales et/ou les objectifs dans le cadre de la planification de l'IE.</p> <p>Prendre en considération dans l'analyse fonctionnelle les analyses d'InfoSpecies (voir chiffre 40) concernant la « qualité observée et qualité potentielle pour les espèces indicatrices de guildes sélectionnées » (voir étape III, chap. 4.5).</p> <p><i>Milieux secs</i> : forêts claires à haute valeur de biotope (plan d'action Forêts claires) ; lisières de forêt étagées, de grande valeur écologique, présentant un large ourlet herbeux et arbustif / clairières ; prairies maigres / prairies et pâturages secs riches en espèces / prairies grasses riches en espèces en milieux ouverts ; talus de routes et de voies ferrées de grande valeur écologique ; surfaces maigres riches en espèces.</p> <p><i>Milieux humides</i> : forêts humides à haute valeur de biotope / forêts alluviales ; surfaces à litière de grande valeur écologique ; prairies humides de grande valeur écologique / surfaces humides non drainées en milieux ouverts et en forêt ; étangs / mares, prairies temporairement inondées.</p> <p>Haies / bosquets à haute valeur de biotope, y compris ourlets ; îlots de vieux bois et de bois mort ≥ 1 ha ; forêts pâturées / pâturages boisés, châtaigneraies ; associations forestières rares ; murs de pierres sèches à haute valeur de biotope, y compris ourlets ; surfaces de promotion de la biodiversité de grande valeur écologique sur terres assolées ; vergers haute-tige ayant une valeur écologique particulière ; arbres biotopes en milieux ouverts et en forêt ; milieux fontinaux de valeur ; tronçons de cours d'eau naturels intacts. Remarque : les SPB Q1 qui ne répondent pas aux critères du chiffre 13 (donc sans exigences de mise en réseau spécifiques) ne sont pas considérées comme « autres valeurs écologiques » sans une analyse fonctionnelle.</p> <p>Corridors à faune d'importance régionale et locale ; corridors d'obscurité / trame noire.</p> <p>Déficits, conflits et obstacles : présenter les besoins, recenser les obstacles et les conflits, évaluer le besoin en éléments de mise en réseau artificiels.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étendre l'IE de manière ciblée, définir les priorités thématiques pour les surfaces prioritaires. 2. Évaluer les besoins d'agir, y compris en matière de mise sous protection, définir les instruments de mise en œuvre. 3. Valoriser, renforcer les dispositions en matière de protection et de gestion pour la conservation des espèces et des milieux. 4. Restaurer les milieux. 5. Dresser la liste des mesures, y.c. priorités. 6. Évaluer, le cas échéant, les besoins en clarifications supplémentaires.
<p>47</p>	<p>Couloirs de vol autour des colonies de chauves-souris prioritaires d'importance nationale</p> <p>Cartes permettant de visualiser les couloirs de vol autour de 200 colonies d'importance nationale pour quatre espèces cibles de chauves-souris (<i>Myotis myotis</i>, <i>Rhinolophus hipposideros</i>, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> et <i>Plecotus austriacus</i>).</p> <p><i>Données sur VDC</i></p>	

Aides à la planification : à prendre en considération en tant qu'indication des valeurs naturelles existantes dans l'analyse fonctionnelle		
40	<p>Analyses InfoSpecies : qualité observée, qualité potentielle et besoin en surfaces supplémentaires pour les espèces indicatrices de guildes sélectionnées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité observée (ha) - Qualité observée (polygones) - Qualité potentielle - Besoin en surfaces supplémentaires <p><i>Données sur VDC dans la catégorie Infrastructure écologique</i></p> <p>Pour de plus amples informations, voir annexe 2 ainsi que Petitpierre, B., Sartori, L., Lischer, C., Rutishauser, E., Rey, E., Tschumi, M., Künzle, I., Spaar, R., Gonseth, Y., et Eggenberg, S. 2021 : Sites d'intérêt pour la conservation des espèces et de leurs habitats : qualité observée, qualité potentielle et besoin en surfaces supplémentaires. Rapport méthodologique de l'analyse menée par InfoSpecies à l'échelle nationale sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne</p> <p>Voir aussi atelier SANU du 8.10.2021.</p>	<p>Qualité observée (ha et polygones) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les jeux de données comprennent des surfaces pour lesquelles des observations d'espèces indicatrices des différentes guildes concernées ont été annoncées aux centres de données nationaux. 2. Dans le jeu de données « qualité observée (ha) », la qualité est évaluée sur la base d'une grille hectare et répartie en deux catégories (hectares de haute ou de très haute qualité). 3. Dans le jeu de données « qualité observée (polygones) », les hectares ont été agrégés en polygones afin de mettre en évidence des surfaces contiguës présentant une haute qualité observée. Ces polygones sont priorisés et répartis en deux catégories (polygones de haute ou de très haute qualité). <p>Qualité potentielle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Le jeu de données comporte 4 indices par hectare : indice de favorabilité environnementale, indice de connectivité, indice de qualité observée historique, indice de superposition inter-guildes. 5. Ces 4 indices peuvent être pondérés et combinés pour permettre l'identification de sites potentiels susceptibles de renforcer le réseau de sites d'intérêt pour la conservation des espèces et de leurs habitats des différentes guildes. <p>Besoin en surfaces supplémentaires, le jeu de données comporte notamment les informations suivantes au niveau du bassin versant hydrologique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Qualité observée (ha) : nombre d'hectares avec qualité observée. 7. Besoin en surfaces supplémentaires : nombre minimal d'hectares de qualité à ajouter afin de compléter la surface avec qualité observée et renforcer ainsi le réseau existant pour la guildes donnée. 8. Ces informations peuvent être combinées. La modélisation du besoin en surfaces supplémentaires peut aider à estimer le besoin minimal en surface pour l'IE (pour de plus amples détails voir tab. 1, annexe 3 et explications y afférentes).
41	<p>Biotopes à reptiles prioritaires et espaces prioritaires pour la conservation des batraciens ainsi que sites de reproduction de batraciens (karch)</p> <p><i>Biotopes à reptiles prioritaires : Biotopes à reptiles prioritaires info fauna</i></p> <p>Tronçons avec reptiles le long des lignes de chemin de fer (sera également réalisé pour le réseau routier) : <i>données sur VDC (N2024_infofauna_Serpents_20240710 et N2024_infofauna_Lezards_20240710) ou à commander auprès du karch.</i></p> <p>Zones de conservation prioritaires pour les batraciens et sites de reproduction de batraciens : <i>données sur VDC sous les rubriques « zones de conservation prioritaires pour les batraciens » et « sites de reproduction de batraciens » ou sur Conservation des amphibiens info fauna (documents d'aide à l'exécution et conseils).</i></p>	
42	<p>Conservation et promotion des poissons migrateurs en Suisse</p> <p>Répartition des nases, ombres, truites, barbeaux, anguilles. Géodonnées extraites du projet Protection des poissons migrateurs en Suisse.</p> <p><i>Données « Restauration de la migration des poissons » sur VDC dans la catégorie Infrastructure écologique.</i></p>	

Références à d'autres bases et analyses (disponibles ou en cours d'élaboration au niveau national, en partie dans le cadre du plan d'action SBS)	
43	<p>IFP : Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels</p> <p>Données sur map.geo.admin</p>
44	<p>Surfaces humides potentielles</p> <p>Modélisation des surfaces humides potentielles (avec accent sur milieux ouverts / surface agricole utile), dans le cadre du projet de promotion de la biodiversité sur les terres assolées humides.</p> <p>Données sur VDC pour visualisation dans la catégorie Infrastructure écologique, divers rapports (importance climatique, flux de matières, etc.) sur le site du projet d'Agroscope www.feuchtacker.ch</p>
45	<p>État écologique et perméabilité du paysage en Suisse</p> <p>Modélisation du Parc national suisse : l'analyse SIG conduite sur l'ensemble du territoire révèle dans quel état écologique se trouve la Suisse et dans quelles régions le paysage présente une forte ou faible perméabilité.</p> <p>Données sur VDC dans la catégorie Infrastructure écologique, Analyse Parc national</p>
46	<p>Carte des milieux naturels de la Suisse Version 1.1</p> <p>Réalisation d'une carte synoptique des milieux de la Suisse par le WSL. À cet effet, un vaste ensemble de géodonnées nationales sont combinées (modèles de hauteur de végétation, modèles de terrains, séries temporelles d'images satellites, etc.), pour en tirer des informations sur les différents milieux. Le projet s'appuie sur la classification des milieux de Delarze et Gonseth.</p> <p>Carte des milieux Version 1.1 : améliorations et mises jour de la version 1.0 de la carte des milieux de la Suisse. Pour la version 1.1, des améliorations ont été apportées à la cartographie des milieux suivants : milieux urbains, arbres et bosquets hors des forêts, terres assolées, combes à neige, landes continentales à genévrier sabine, forêts, dalles rocheuses et lapiez. Ces modifications et améliorations s'appuient sur les photos aériennes les plus récentes, les données LiDAR SwissSurface3D qui sont maintenant disponibles pour (presque) tout le territoire national, des photos satellites planétaires à haute résolution sur plusieurs années et des avis d'experts.</p> <p>Données sur VDC et sur map.geo.admin.</p> <p>Carte des milieux Version 1.2 (données sur EnviDat, VDC et map.geo.admin dès début 2026) : en cours d'élaboration par le WSL. La version 1.2 comportera encore d'autres améliorations par rapport à la version 1.1. Elle contiendra notamment plus de détails structurels pour la cartographie des espaces verts en milieu urbain, une meilleure différenciation des types de milieux forestiers, une meilleure cartographie de la végétation riveraine et des types de végétation rudérale / pionnière. Des lacunes territoriales seront comblées dans les cantons de BE, SO, BS et BL, où SwissSurface3D n'était pas disponible jusqu'à présent.</p>
49	<p>Migration suprarégionale d'amphibiens (karch)</p> <p>Analyse basée sur SIG des tronçons ferroviaires, routiers et autoroutiers effectivement et potentiellement problématiques dans une optique de migration suprarégionale (dispersion). Les données relatives aux lignes ferroviaires vont être optimisées (programme d'assainissement).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Migrations des batraciens – Conflits avec le trafic 2. Migrations des batraciens – Conflits potentiels avec le trafic <p>Données sur VDC et map.geo.admin (uniquement pour le réseau routier)</p>

50	<p>Cours d'eau pour les programmes de réintroduction du saumon En cours d'élaboration par les bureaux d'études environnementales Aquabios Sàrl et Fischwerk AG. Géodonnées extraites du projet de réintroduction du saumon. <i>Date de publication indéterminée</i></p>	
51	<p>Inventaire forestier national suisse (IFN) Cartes nationales de l'IFN sur le degré de mixité des forêts (évaluation du caractère naturel de la proportion de résineux) Cartes nationales de l'IFN sur les étages de végétation <i>Données sur map.geo.admin.ch</i> Cartes nationales sur les structures des lisières de forêt (probablement disponible dès 2026)</p>	<p>Les informations surfaciques sur le degré de mixité des forêts (basées sur des données de télédétection) permettent de comparer la proportion actuelle de résineux avec la proportion potentielle dans la végétation naturelle (voir explications dans la description de l'IFN). Remarque : dans l'IFN, le caractère naturel de la proportion de résineux n'est évalué que pour les peuplements qui se trouvent dans l'aire de répartition des forêts de feuillus mixtes (soit en plaine).</p> <p>L'analyse surfacique des structures des lisières de forêt (basées sur des données de télédétection, LiDAR) sert à évaluer la qualité structurelle des lisières de forêt (étagée, abrupte, etc.).</p>
52	<p>Pollution lumineuse <i>Données sur VDC dans la catégorie Infrastructure écologique</i> <i>Une seconde version de la carte réalisée en condition hivernale, sans couverture arbustive, sera disponible au printemps 2025.</i></p>	<p>Modélisation de la visibilité des sources lumineuses pour définir la trame noire (établi par l'HEPIA).</p> <p>Ce jeu de données contient les résultats d'une modélisation de la pollution lumineuse sur le territoire suisse. La pollution lumineuse a été modélisée pour une espèce emblématique à une hauteur d'un mètre. Le jeu de données débouche sur un modèle relativement représentatif de l'ensemble de la faune. Il permet de fixer les premières priorités concrètes pour des mesures de lutte contre la pollution lumineuse, afin de pouvoir inclure le facteur nocturne dans l'infrastructure écologique. Ces données permettent de définir des espaces prioritaires d'évaluation locale de mesures pour des espèces cibles.</p>
53	<p>Modèle des plaines alluviales castor en Suisse <i>Données sur VDC</i></p>	<p>Ce modèle présente les emplacements et l'extension des surfaces d'eau qui peuvent résulter de barrages de castors construits le long des tronçons de cours d'eau, pour tous les bassins versants de Suisse.</p>
54	<p>Carte de priorisation de la connectivité fonctionnelle modélisée pour quelques espèces focales à différentes échelles (locale à étendue) dans différentes trames en Suisse (HEPIA) <i>Données sur VDC courant 2026</i></p>	<p>Modélisation de la connectivité fonctionnelle de quelques espèces focales par l'HEPIA, chaque espèce étant représentative d'un type de modalités et de capacités de déplacement et / ou d'un type de sous-trames des liaisons paysagères. Une espèce focale peut ainsi être considérée comme « indicatrice de la connectivité fonctionnelle » et représentative d'un « groupe fonctionnel » d'espèces. L'approche par guildes est adéquate pour définir les AC, tandis que l'approche proposée ici travaille plutôt sur des groupes fonctionnels, dans l'optique de la connectivité.</p>

55	<p>Prédicteurs environnementaux, indices de Landolt <i>Disponible sous le thème edaphic de SWECO25 ; https://zenodo.org/communities/sweco25</i> <i>Données sur VDC, disponible fin 2025</i></p>	<p>Conditions abiotiques pour chaque guildes avec les valeurs de Landolt issues du projet Valpar décrites dans le jeu de données SWECO25 (Landolt Value)</p> <p>La base de données raster SWECO25 couvre l'ensemble du territoire de la Suisse. Elle a une résolution de 25 m et est destinée à la recherche écologique en Suisse. La base de données comprend 5265 couches réparties en 10 catégories principales : géologie, topographie, bioclimat, hydrologie, édaphologie, exploitation et couverture du sol, population, transports, végétation, télédétection.</p> <p>Les prédicteurs environnementaux ont été utilisés pour la modélisation des espèces et constituent une base utile pour toute modélisation environnementale à l'échelle nationale ou cantonale, comme par exemple l'évaluation de la fonctionnalité de l'IE.</p>
56	<p>Exposition des amphibiens dans le paysage agricole Routes de migration potentielles entre les sites de reproduction des amphibiens – projet PETAM (exposition aux PPH aux stades terrestres des amphibiens et mesure de réduction des risques envisageables) Projet de recherche du plan d'action Produits phytosanitaires (PA PPH) mené par Agroscope, Info Fauna-Karch et l'Université de Zurich entre 2019 et 2023 <i>Données disponibles sur VDC sous la couche « Espèces Objets protégés par groupe d'organismes » > Batraciens > Exposition des amphibiens dans le paysage agricole > par ex. Probabilité de propagation.</i></p>	<p>Carte de la répartition probable d'espèces indicatrices d'amphibiens (p. ex. crapaud accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>, crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>, crapaud commun <i>Bufo bufo</i>, grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>, triton crêté <i>Triturus cristatus</i>, triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>, etc.). La carte montre les routes de migration modélisées entre les sites de reproduction pour chaque espèce. Les cartes des routes de migration potentielles doivent être interprétées séparément pour chaque espèce.</p> <p>Lors de la planification de l'infrastructure écologique pour les amphibiens, il convient d'augmenter la probabilité que les individus colonisent un nouveau site. (Voir chiffre 4.3.2 « Interpretation und Anwendung der Ergebnisse in der Praxis » du rapport de projet.</p>
<p>Références à d'autres bases et analyses du projet ValPar.CH (dans le cadre du PA SBS I)</p>		
57	<p>Carte des services écosystémiques Cartes de la répartition relative de 15 services écosystémiques sur l'ensemble de la Suisse avec une résolution de 25 m <i>Données sur https://zenodo.org/records/14229930</i></p> <p>Explications sur les applications possibles, voir ValPar.CH-Storymap « Cartography of Nature's Contributions to People in Switzerland », https://valpar.unige.ch/mapstore/#/geostory/15</p>	<p>Valeurs anthropocentrées des services écosystémiques (matériels, immatériels, régulateurs) pour l'infrastructure écologique.</p> <p>Base pour l'ajout facultatif de l'attribut <i>Services écosystémiques</i> pour toute aire de l'IE dans le MGDM IE. Cela permet d'identifier les aires où il est important de conserver et de développer les services écosystémiques. Une valeur entre 0 et 1 peut être attribuée aux attributs des services écosystémiques, par analogie à la représentation « low-high » dans le rapport « Nature's contributions to people and biodiversity mapping in Switzerland: spatial patterns and environmental drivers ». La valeur écosystémique des surfaces de l'aire de l'IE doit être calculée à l'aide de la carte des services écosystémiques correspondante et ajoutée au bon attribut.</p>

<p>58</p>	<p>Espaces prioritaires pour la biodiversité et les services écosystémiques</p> <p>Englobe, pour la biodiversité, plus de 2500 espèces qui sont attribuées à 26 guildes prioritaires (selon InfoSpecies) et 15 services écosystémiques en fonction de leurs besoins vitaux.</p> <p>Données sur https://zenodo.org à partir de 2026</p> <p>Pour en savoir plus sur les applications possibles, consultez la Storymap ValPar.CH « Spatial Prioritization of ecological infrastructure », https://valpar.unige.ch/mapstore/#/geostory/1027</p>	<p>Sur la base des géodonnées modélisées par Valpar.CH, chaque surface de la Suisse – représentée par un carré pixelisée de 25 m x 25 m– est caractérisée en fonction de sa valeur pour la biodiversité et pour les services écosystémiques.</p> <p>Représentation d'aires susceptibles de présenter des synergies entre services écosystémiques, structure paysagère et biodiversité.</p> <p>Sur la base des connaissances actuelles, les analyses n'ont pas été réalisées en tenant compte des aires de l'IE définies par les cantons, ces analyses ne sont pas représentatives pour les espèces rares ou de niche et ne contiennent pas de modélisation de la connectivité fonctionnelle des espèces.</p>
<p>59</p>	<p>Cartes de répartition des espèces: SDMapCH</p> <p><i>SDMapCH est une base de données complète contenant des cartes modélisées de la qualité des habitats pour plus de 7500 espèces en Suisse.</i></p> <p>Ensemble de données disponible à l'adresse : https://datadryad.org/dataset/doi:10.5061/dryad.stjq2cdk</p> <p><i>Explications sur les applications possibles, voir ValPar.CH-Storymap « Spatial-hierarchical species distribution modelling with N-SDM », https://valpar.unige.ch/mapstore/#/</i></p>	<p>Cartes de répartition des milieux potentiellement adéquats pour plus de 7000 espèces en Suisse (tous les groupes d'organismes pour lesquels les données sont suffisantes).</p> <p><u>Ces cartes modélisent la répartition actuelle et future jusqu'en 2099 sur la base des scénarios climatiques RCP 4.5 et 8.5. La description de la méthodologie est disponible à l'adresse suivante : https://www.nature.com/articles/s41597-025-06037-x#Ack1.</u></p> <p>La modélisation ne reproduit pas nécessairement les conditions locales réelles et ne contient pas d'analyse de la connectivité fonctionnelle.</p>
<p>60</p>	<p>Archétypes paysagers</p> <p>Représentation des archétypes paysagers sur la base de données socioéconomiques, écologiques et technologiques</p> <p>Données pour le cas pratique du canton de Genève sous https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=13sFj3bCnoQNY-BxOkq41bpUmzZbk93ml&usp=sharing</p> <p><i>Explications sur les applications possibles : ValPar.CH-Storymap « Understanding spatial configurations of social, ecological, and technological elements to manage ecological infrastructure », https://valpar.unige.ch/mapstore/#/.</i></p>	<p>Aide à la protection de la nature au niveau du paysage.</p> <p>Contribution à la communication avec différents groupes d'intervenants.</p> <p>La définition d'archétypes permet de simplifier les espaces hétérogènes complexes en regroupant les modèles paysagers analogues en typologies, en tenant compte de l'expertise locale. Les cartes d'archétypes complètent les cartes de priorité des aires préférentielles avec des informations relatives à l'aménagement du territoire et à la gestion.</p>

<p>61</p>	<p>Scénarios d'évolution jusqu'en 2060</p> <p>Représentation des évolutions possibles des conditions biophysiques et socioéconomiques qui servent de cadre à la planification de l'IE</p> <p><i>Les données sur les conditions socioéconomiques futures ne sont pas directement disponibles, mais le code permettant leur reproduction est disponible dans le modèle de modification de l'exploitation et de la couverture du sol sous : https://github.com/blenback/LULCC-CH/blob/main/Scripts/Preparation/Simulation_predictor_prep.R.</i></p> <p><i>Données prospectives sur le climat élaborées pour les scénarios disponibles sous https://doi.org/10.5281/zenodo.8263509</i></p>	<p>Contribution à la vérification de la plausibilité des décisions d'aménagement en tenant compte des évolutions attendues.</p> <p>Les scénarios renseignent sur les conditions qui sont particulièrement favorables ou défavorables pour la valeur de l'infrastructure écologique.</p> <p>Informations supplémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une plateforme interactive permet de simuler les changements dans l'exploitation et la couverture du sol, avec plusieurs scénarios d'évolution de l'IE : https://valpar.ch/land-use-change-scenarios/index-de.html. 2. Les géodonnées utilisées par la plateforme interactive pour les scénarios d'évolution de l'exploitation et de la couverture du sol sont disponibles sous https://doi.org/10.5281/zenodo.10552503. 3. Le modèle d'évolution de l'exploitation et de la couverture du sol développé pour créer les scénarios d'évolution sont disponibles sous https://doi.org/10.5281/zenodo.12698471 <p>Sur la base des connaissances actuelles, les analyses n'ont pas été réalisées en tenant compte des aires de l'IE définies par les cantons, ces analyses ne sont pas représentatives pour les espèces rares ou de niche et ne contiennent pas de modélisation de la connectivité fonctionnelle des espèces.</p>
<p>62</p>	<p>Résilience du paysage</p> <p><i>Jeu de données cartographiques avec une résolution de 100 m pour la définition de 8 services écosystémiques pour les années 2020 et 2060 et de 5 scénarios ValPar.CH sous https://doi.org/10.5281/zenodo.14230103.</i></p> <p><i>Le code informatique utilisé pour créer les simulations est disponible ici : https://doi.org/10.5281/zenodo.18202087</i></p> <p><i>Une plateforme web interactive présentant une application pour le canton de Berne est disponible ici : https://bern-landscape-change-explorer.ethz.ch/.</i></p>	<p>Contribution à la localisation de sites de grande valeur écologique supplémentaires, où des mesures de protection de la nature sont prometteuses et efficaces.</p> <p>Les cartes, qui présentent les effets attendus des modifications du paysage (utilisation du sol et changement climatique) sur la disponibilité des services écosystémiques, donnent des indications déterminantes sur la résilience de différents sites dans le futur. Cela doit par exemple permettre d'identifier de nouvelles aires potentielles fournissant des services écosystémiques pour la biodiversité et présentant une certaine résilience aux changements climatiques attendus. Ces aires peuvent compléter les aires de l'IE actuelles qui jouent un rôle de réservoir pour les espèces.</p>